

avec le colonel Desbrières et les officiers d'ordonnance et dirige aussitôt l'installation des hommes dans les casernements. La moitié des mutins sont couchés sur des fourrages de litige dédoublés, le reste sur de l'alfa. Mardi doivent arriver 150 lits et le 17 après la litige sera complétée.

GAFSA

Pourquoi les mutins furent envoyés dans le Sud Tunisien.
Tunis, 29 juin. — La presse italienne, qui surveille avec une attention jalouse tout ce qui concerne la Tripolitaine, laisse percer quelque inquiétude au sujet de l'envoi du 17^e régiment de marche dans le Sud Tunisien.

On se demande, d'autre part, en France, pourquoi c'est précisément Gafsa qui a été choisi pour recevoir les mutins. Il a été choisi non en vue de desseins secrets, mais parce que la résidence générale, se faisant écho des vœux de la colonie, réclamait avec instance le rétablissement d'une garnison dans cette ville.

Au moment où Bizerte a été constituée en place de guerre, toutes les troupes ont été retirées de l'intérieur de la Tunisie pour y être concentrées. L'affaire de Kasserine, en avril 1942, a montré quels dangers pouvait entraîner cet abandon, et l'affaire de Mellouli, il y a six semaines, a achevé de faire la preuve qu'il était impossible de laisser ainsi le pays sans moyens de défense.

Cette affaire a fait peu de bruit. Elle n'en a pas moins été extrêmement grave. La mine de phosphates occupait environ deux mille musulmans, dont la moitié Kabyles, un quart Tripolitains et un quart Marocains. Un quart Kabyles, les Kabyles et les Tripolitains se prirent de querelle. Avant vainement essayé de rétablir le calme, le personnel européen dut se réfugier dans les galeries après avoir demandé du secours par téléphone. La garnison la plus voisine était Sfax, à deux cent quarante-cinq kilomètres, le secours mit trente-six heures à arriver. Pendant ces trente-six heures, ce fut une bataille continuelle et féroce. On ne saura jamais combien elle a fait de victimes. On retrouva des cadavres d'une trentaine de Tripolitains; mais ce n'était pas tout, car les Kabyles en avaient encore d'autres de morts, les Kabyles les avaient enlevés et enterrés. Sous la protection des troupes, les Tripolitains survivants éprouvés sont rentrés dans leur pays.

Mellouli n'est pas le seul chantier ouvert dans la région. On a commencé à construire à Sfax, et une troisième à Ain-Monassar. Il y a le chemin de fer en construction de Mellouli à Redeyef et le chemin de fer en construction d'Ain-Monassar à Soussa. Quand tous ces travaux seront en pleine exécution, cela représentera, avec les familles des ouvriers, une masse de 12.000 à 15.000 personnes appartenant à des races différentes, fautes, chacune bande à part, se jaloussant et se haïssant. Si l'on ne veut pas voir se renouveler le massacre de 5 et 6 mai, la nécessité d'une garnison à Gafsa est évidente.

Tous les corps élus de la région auraient déclaré après l'affaire de Kasserine. L'affaire de Mellouli a décidé le gouvernement. C'est ainsi que la punition du 17^e a été l'occasion de donner satisfaction à un besoin pressant de la Tunisie.

CONSEIL DE CABINET

Paris, 29 juin. — Les ministres se sont réunis ce matin en conseil de cabinet, au ministère de l'intérieur, sous la présidence de M. Clemenceau.

Le conseil, revenant sur une décision antérieure, a décidé définitivement de fixer au 28 juillet — au lieu du 21, date primitivement choisie — les élections pour le renouvellement par moitié des conseils généraux et des conseils d'arrondissement.

Cette détermination a été prise à la suite de l'examen des questions qui restent à discuter par le Parlement avant la clôture de la session.

Il y a d'abord la discussion générale de l'impôt sur le revenu qui doit s'ouvrir demain à la Chambre et à laquelle le gouvernement désire laisser une ample liberté avant les vacances. Il y a ensuite les quatre contributions directes qui doivent être votées avant la séparation par les deux Chambres. En outre, la Chambre va voter le projet de loi sur le renvoi de la classe 1903 que le Sénat a modifié.

Enfin, le ministre des affaires étrangères a fait savoir que M. Demys Cochon devait l'interpellation sur la situation de la France au Maroc et sur l'accord franco-espagnol. M. Foch a pensé pouvoir accepter la discussion de ce projet d'interpellation pour vendredi prochain 5 juillet.

LA CLASSE 1903
A propos du projet sur la classe 1903, le

conseil a décidé de défendre devant la Chambre la réduction du Sénat, qui on le sait, substitue à la date ferme du 12 juillet pour le renvoi de la classe, les termes « à partir du 12 juillet », de façon à laisser au ministre de la guerre la possibilité de se conformer aux circonstances qui pourraient survenir.

Le conseil a décidé, en outre, de poser devant la Chambre la question de confiance sur le vote de la modification introduite par le Sénat.

LA CLOTURE DE LA SESSION

Le changement de la date des élections cantonales aura pour conséquence d'empêcher de clore la session pour le 6 juillet prochain. La clôture sera nécessairement reportée à la semaine suivante et elle aura lieu le 12 ou le 13 juillet.

L'Ordre du Jour de Confiance

LE SCRUTIN DE VENDREDI A LA CHAMBRE
Paris, 29 juin. — L'ordre du jour de confiance présenté hier à la Chambre par M. Lamourin a été voté par 312 voix contre 212.

La majorité ne comprend que des membres républicains à savoir : une grande partie des radicaux socialistes, la presque totalité des groupes de la gauche radicale, de la gauche démocratique, de l'union démocratique et de l'union républicaine, et six socialistes indépendants.

La minorité comprend 10 membres de la droite (monarchistes, action libérale, nationalistes), 52 socialistes unifiés, 6 socialistes indépendants, 24 progressistes et 30 radicaux socialistes ou radicaux.

Faits Divers

HORS REGION

LA TUEUSE D'ENFANTS

Paris, 29 juin. — On se souvient que le parquet de Châteaufort avait ordonné l'autopsie d'un corps du jeune Bavouzet, fils de ce bachelier de Châteaufort qui avait recueilli chez lui Jeanne Weber, cette malheureuse femme que certaines gens du pays accusent d'avoir empoisonné pendant.

Les viscères du cadavre avaient été en outre envoyés au laboratoire de toxicologie de Paris pour y être analysés.

Le docteur Ogier vient de terminer cette opération à la suite de laquelle le jeune Bavouzet n'a pas été empoisonné.

Le docteur Ogier a demandé de M. Henri Robert, défenseur de Jeanne Weber, deux médecins légistes, les docteurs Thoinot et Socquet, ont été chargés de faire des expertises pour établir les causes réelles de la mort de l'enfant.

L'insinuation est non seulement infamante, mais elle est aussi fautive quand ces deux médecins légistes auront déposé leur rapport.

Quand à Jeanne Weber, toujours incarcérée à Châteaufort, elle ne cesse pas de protester de son innocence.

Le Drame d'Antony en Conseil de Guerre

Désespéré de ne pouvoir épouser sa maîtresse, un soldat permissionnaire la tue.

Paris, 29 juin. — Au jourd'hui comparait devant le conseil de guerre de Paris, sous l'inculpation d'assassinat, un cuirassier en garnison au 6^e régiment, à Sainte-Menehould, et nommé Lucien Grandrat.

Ce jeune homme avait fait la connaissance d'Antony, où son père est adjoint aux écritures, d'une jeune fille de son âge, nommée Louise Roux.

Les parents de Lucien Grandrat étaient opposés au mariage. Aussi les deux fiancés étaient désespérés.

Le cuirassier vit en permission de six jours à l'occasion du dernier nouvel an. Des semaines fréquentes éclatèrent entre lui et Mlle Roux qui avait peur que Grandrat ne se détachât d'elle.

Le 5 janvier, le désir de passer la nuit ensemble dans une hutte située au lieu dit « Les Belles Feuilles », vers une heure de nuit, quatre détonations retentirent. Grandrat venait de tirer, à trois reprises, sur sa maîtresse et s'était logé la quatrième balle dans la tête.

La malheureuse mourut sur le coup. Quant à Grandrat, il a été transporté très gravement atteint au Val-de-Grâce.

Il est défendu par Me de Moro-Giafferi. Dans son interrogatoire Grandrat dit qu'il avait été attiré aux sollicitations de Louise Roux, qui, désespérée de voir leur mariage impossible, voulait en finir avec la vie.

— Tue-moi, a-t-elle dit à son amant, tu le tueras après ! Mieux vaut être unis dans la mort.

Elle pleurant abondamment, l'accusé dit qu'il a cédé et qu'il regrette de s'être manqué.

On entend ensuite de nombreux témoins, parmi lesquels les parents de Grandrat. Des amis du jeune homme déclarent que Louise Roux, le jour du drame, redoutait le tétanisme et ne voulait pas se laisser tuer.

raif même demandé à un paragon chargé de ne pas la quitter parce qu'il n'avait pas le temps de le faire.

Après réquisition du commissaire d'assassinat, Me de Moro-Giafferi, dans une belle plaidoirie, sollicite, du fait de l'acquiescement du cuirassier, IL EST ACQUITTÉ.

Tragédie conjugale

Une femme assommée à coups de marteau. — Suicide du meurtrier.

Paris, 29 juin. — Une effroyable tragédie conjugale s'est déroulée la nuit dernière dans un hôtel meublé, situé 17, rue du Val-de-Grâce, au quartier du Val-de-Grâce. L'hôtelier, M. Manéphe, a frappé sa femme de terribles coups de marteau qui, par la tête, avec une violence inouïe, n'ont tardé à déterminer la mort. Puis le meurtrier, affolé par son acte et sur le point d'être arrêté, s'est fait aussitôt sauter la cervelle en se tirant deux coups de revolver.

Ce drame sanglant a provoqué une émotion dans le quartier où les époux Manéphe étaient très connus.

Mais, nous avons pu le constater, nous nous en sommes aperçus, il est assez malade pour l'instant du moins, d'établir les causes réelles et certaines de ce drame qui trouble le ménage Manéphe, d'une part, et l'inconduite du mari, d'autre part, au mauvais caractère de la femme.

Il était notoire, nous dit un voisin, Raser, employé de commerce, demeurant rue du Petit-Pont, que Manéphe devait à son épouse un grand nombre de coups de marteau, et que la vérité — soit qu'elle fût l'assassin, soit qu'elle fût sa victime — se caractérisait par une violence et une agression brutales en ses propos.

Alors, l'hôtelier, furieux, répondait sur le même ton, et pour peu qu'il eût absorbé quelques verres de vin, il se mettait à prendre des proportions scandaleuses.

M. Raser nous dit encore que bien de personnes attribuent nettement le drame à la jalouse plus ou moins subtile du mari. C'est-à-dire, d'après son caractère, sa personnalité, sa femme lui reprochant son ivrognerie, de riposter en l'accusant à lui être infidèle.

Si l'on consulte notre interlocuteur, M. Manéphe, qui a fait sa femme, une scène de jalouse, celle-ci, d'après son caractère, a dû lui répondre sur un tel ton que l'hôtelier, peut-être déjà surexcité par la boisson, s'est assis et a vu rouge.

IL TUE

Cette explication semble également plausible à un locataire de l'hôtel que nous avons pu interroger.

— Je crois, nous dit-il, que Manéphe, lorsqu'il commençait à adresser à sa femme de reproches concernant sa conduite, ne pensait pas à un meurtre, mais qu'il a fini par se suggestionner lui-même et finalement se signifier pour tout de bon avec des motifs de jalouse.

Si l'on est ainsi, évidemment on peut reconstruire le drame de la façon suivante : Manéphe, dans une querelle, peut-être de jalouse, se précipite à passer dans leur chambre à coucher.

Alors l'hôtelier riposte par des reproches de jalouse. Il accuse sa femme de le rendre jaloux par ses déportements en compagnie de son frère, la fable du quartier. C'est-à-dire, en termes violents, si violents que l'hôtelier se mit à hurler.

— Tais-toi, tais-toi ! Ah ! je le ferai bien taire !

Et comme elle continuait à l'accabler de reproches plus ou moins énergiques, il lui dit juste au moment où il savait trouver un marteau.

— Te tais-tu, maintenant, s'écria-t-il, en levant l'arme sur elle.

Mais, au paroxysme de la fureur, elle n'était plus capable de comprendre qu'il devenait dangereux de pousser à bout le brutal.

— Non, non, je ne me tairai pas ! Je veux que tu reconnaisse ton infamie et que tu me fasses des excuses !

Cette fois, pour toute réponse, il abattit son arme improvisée.

Atteinte en plein crâne, Mme Manéphe poussa un cri terrible. Le sang avait giclé, elle tomba à la demi-assommée.

Alors, l'hôtelier, qui se précipita vers elle, la femme blessée fut transportée à son domicile, à Issy-les-Moulineaux.

Parmi les blessés se trouvaient aussi, au domicile, un jeune M. Albert Gallot, qui, quelques instants après son arrivée.

Le meurtrier était entré, ce matin seulement, dans les ateliers de la Société des mutilés de guerre, et c'est au cours de sa production de travail qu'il a trouvé une mort si affreuse.

L'émotion produite dans la localité par cet accident a été considérable et un grand nombre de curieux se pressent aux abords des

Mais, alors, l'hôtelier, littéralement fou de rage, se mit à battre son meurtrier.

Le premier qui s'approcha, s'écria-t-il, je lui casse la tête.

Il y eut un moment de courte lutte. Très courageusement, plusieurs personnes s'étaient avancées, en dépit de ses menaces, et tentaient de s'emparer du meurtrier.

Celui-ci néanmoins, réussit à leur échapper et à se précipiter dans une pièce voisine.

A ce moment, on lui laissa quelques minutes de répit pour s'occuper de Mme Manéphe qui râlait.

Mélangé ce délai à profit, M. Manéphe saisit un revolver dans un tiroir et se tira deux coups de feu dans la tête.

Quand on accourut, au bruit des détonations, il gisait à terre, ne donnant plus signe de vie.

Comme nous l'avons dit, les deux victimes de ce drame sanglant furent transportées à l'Hôtel Dieu, où ils n'ont pas tardé à succomber.

UN SATYRE EN SOUTANE

CURE EN FUIITE

Cherbourg, 29 juin. — Le Réveil de Cherbourg a annoncé qu'un mandat d'amener a été lancé pour le parquet de Roubaix contre un ecclésiastique accusé d'attentats à la pudeur sur des fillettes et des garçons.

Bobé Jules Hue, curé de Varengeville, âgé de 47 ans.

Des son arrivée, l'abbé Hue autorisa, par ses moqueries et sa conduite, les écarts de langage de son paroissien, le curé de la paroisse de la compagnie des jeunes gens et des fillettes, des premiers surtout. La salle à manger du presbytère lui, certains soirs, le témoin de véritables orgies, car c'était presque toujours après boire que le curé se livrait à ses familiarités que l'on devine.

Quelques fois, il emmenait bien au presbytère quelques fillettes du catéchisme qui l'aidèrent à ranger sa chambre et à faire son lit, mais c'était en ce qui concerne les fillettes, et ses penchants dépravés.

Des dénonciations furent adressées au parquet et, après une enquête discrète, des poursuites furent décidées. Mis au courant de la situation, le prêtre n'attendit pas l'arrivée de son confrère Mercredi matin il quitta son domicile, en emportant une somme de mille francs. On croit qu'il s'est réfugié à Jersey.

Drame sur une locomotive

Roubaix, 29 juin. — Un drame étonnant s'est déroulé cette nuit sur la plateforme d'une locomotive.

Le mécanicien d'un train de marchandises, qui stationnait en gare du Nord, à Bruxelles, a lancé son train à toute vitesse sur la voie d'Anvers, sans s'apercevoir qu'il avait franchi à une allure vertigineuse une draine de mètres.

Le chauffeur, comprenant que le mécanicien était devenu fou et qu'une catastrophe allait se produire, tenta un ultime effort pour arrêter le train, mais son train dépassait Malines. Il arriva alors la gare.

C'est heureux qu'aucun accident ne soit produit, car sur cette voie il passe cinq ou six trains à l'heure.

Terrible explosion dans une usine

UN MORT. — TROIS BLESSES

Paris, 29 juin. — Une triple explosion s'est produite à la Société des mines de guerre, à Brévières de Sèvres.

Quatre personnes qui travaillaient dans l'atelier où l'explosion s'est produite ont été grièvement blessées, et l'une d'entre elles, M. Albert Gallot, âgé de vingt-trois ans, a succombé quelques instants après, à ses horribles blessures.

D'après les renseignements qui nous sont parvenus par un de nos collaborateurs, l'explosion s'est produite accidentelle.

Paris, 29 juin. — Une triple explosion s'est produite, ce soir, dans une usine de Roubaix, produisant des explosifs. Cette opération est des plus délicates, et les plus minutieuses mesures de précaution sont prises pour éviter tout accident.

Que s'est-il passé ? C'est que l'enquête qui vient d'être ouverte établit sans doute ; toujours est-il qu'à dix heures exactement, une explosion violente se produisit, provoquant un premier moment d'effroi passé, on constata que quatre ouvriers, parmi lesquels une femme, au milieu des débris provoqués par l'explosion, horriblement blessés, furent transportés à l'hôpital de Sèvres, où leur état fut considéré comme des plus graves. La femme blessée fut transportée à son domicile, à Issy-les-Moulineaux.

Parmi les blessés se trouvaient aussi, au domicile, un jeune M. Albert Gallot, qui, quelques instants après son arrivée.

Le meurtrier était entré, ce matin seulement, dans les ateliers de la Société des mutilés de guerre, et c'est au cours de sa production de travail qu'il a trouvé une mort si affreuse.

L'émotion produite dans la localité par cet accident a été considérable et un grand nombre de curieux se pressent aux abords des

ateliers où s'est produite l'explosion et où un service d'ordre a dû être établi.

Dès qu'il a été informé de l'accident, le procureur de la République de Versailles s'est rendu sur les lieux pour commencer son enquête, ainsi que le commissaire de police de Sèvres.

Les dégâts matériels ne sont pas très importants.

RIXE SANGLANTE

ENTRE CIVILS ET MILITAIRES

Versailles, 29 juin. — M. Baillo, restaurateur à Chelles, près de Fontenay-le-Fleuri (Seine-et-Oise), ayant hier soir, vers dix heures, plusieurs personnes à souper, pria un de ses clients, M. Victor Piel, ouvrier peintre d'aller lui chercher quelques provisions chez M. Piel entouré sur sa bicyclette et se rendit chez M. Jacob, où il aperçut deux caporaux et un soldat du 119^e de ligne, en garnison au bastion de Saint-Cyr, attablés devant plusieurs bouteilles. L'ouvrier peintre ayant commis l'imprudence d'émettre une réflexion concernant l'attitude des trois militaires, ceux-ci se ruèrent sur lui, et après l'avoir renversé, le rouèrent de coups. M. Jacob, aidé d'un de ses ouvriers, parvint à le retirer des mains des trois soldats, et il put s'échapper, grièvement blessé. M. Piel regagna péniblement le restaurant Baillo et conta l'agression dont il venait d'être victime. Tandis que l'on s'occupait d'aller chercher le blessé, les trois soldats qui, avant d'être les traces de M. Piel, faisaient bravement dans l'établissement en criant qu'ils venaient pour l'achever.

Reposés avec peine par les personnes présentes, ils s'en prirent à une automobile appartenant à M. Maillard, frère, négociant en vins à Fontenay-le-Fleuri, qui stationnait devant la porte du restaurant. Ils en brisèrent les glaces et les phares, et lacèrent les coussins et la capote.

M. Maillard accourut en compagnie de plusieurs autres personnes. Une mêlée générale s'ensuivit, à laquelle arrivèrent des gardes municipaux qui mirent fin. Les soldats s'enfuirent en abandonnant qu'une épave, qui fut le corps d'un soldat, négociant en vins à Fontenay-le-Fleuri, et le soldat Théodore Legay, le dernier paraît-il, n'aurait qu'un bras secondaire dans toute cette affaire. Paul Lochart, dont l'état est assez grave, a été transporté ce matin à l'hôpital militaire de Versailles.

Parmi les civils blessés, en dehors de M. Victor Piel, se trouvent le restaurateur, M. Baillo, qui a été mordu à la joue par un des soldats et porte plusieurs blessures à la tête, M. Maillard et son chauffeur, M. Boussignat, qui a reçu également de nombreuses blessures.

Les Congressistes entrant jusqu'à onze heures et quart auront droit à un billet de tombola de présence.

La musique de la Garde arrivera à onze heures quarante du matin, celle des Cantonniers à midi, celle de la Garde à midi et aura réception officielle à l'Hôtel de Ville.

Avant la réception, l'Harmonie municipale de Tourcoing remettra solennellement la fanfare fédérale à la musique des Sapoteurs de Roubaix.

Le concert de la musique royale anglaise et de la Garde Républicaine aura lieu dans les Jardins du Casino où l'on s'attend à voir une foule extraordinaire.

Le colonel P. J. Maxime du régiment des Goldstream-Guards et le colonel Boucher, de la légion de la Garde Républicaine accompagneront les musiques. M. Trépot, préfet du Pas-de-Calais, M. le député Cousseon, président d'honneur de la Fédération musicale de France et autres notables politiques assisteront à la Fête Fédérale des Musiques.

Ajoutons que, sur la demande du maire de Boulogne-sur-Mer, le capitaine Assollant, âgé de 43 ans, a été désigné par le général commandant le premier corps d'armée pour interpréter aux officiers anglais qui viennent à Boulogne à l'occasion des fêtes.

Informations REGIONALES

Manifestation Internationale

Nos voisins belges les plus proches ; les délégués de la Fédération internationale du prolétariat, en invitant les socialistes du Nord de la France, en particulier ceux de Lille et de Roubaix à prendre part à cette manifestation.

Le pays de Tournai a été longtemps réfractaire aux idées socialistes. Mais, depuis quelque temps, il s'y produit un mouvement syndical intense, et notamment les carriers du bassin calcaire du Tournaisis sont actuellement syndiqués en grand nombre. La Fédération compte près de deux mille adhérents.

Ces compagnons veulent appeler les travailleurs des autres métiers à la conscience de leurs intérêts de classe. Ils y seront d'ailleurs aidés par un noyau de dévoués militants qui s'efforcent de faire prospérer les œuvres socialistes à Tournai même et qui ont tout préparé pour faire bon accueil, le 7 juillet, aux camarades français et belges dont ils recevront la visite.

Les socialistes de Tournai ont le cercle l'Aurore chantonnant des chœurs. Un meeting célébrera la fête. Il se tiendra dans l'imposante salle de la Halle aux Draps, de sorte que tous les manifestants pourront y assister. On y entendra Emile Vandervelde, le leader socialiste qui récemment encore, à Roubaix, est venu nous apporter le concours de sa parole éloquentes ; Léon Furber, le secrétaire du bureau international de la libre pensée ; Deburne, le jeune député de Tournai ; et enfin Boyer, avocat au barreau de Bruxelles qui a plaidé de nombreux procès politiques et que les camarades du Tournaisis ont choisi pour leur candidat aux prochaines élections législatives.

Nous espérons que le contingent français à cette grande fête de solidarité socialiste sera considérable.

Terrible accident aux Mines d'Aniche

UN ENFANT DE TREIZE ANS LA TÊTE BROYÉE

Un terrible accident, s'est produit hier samedi vers une heure et demi de l'après-midi à la fosse Sainte-Marie, des mines d'Aniche. Le jeune Gernez Henri, retournait à l'école après une journée terminée. Il fut pris en écharpe entre deux trains de berlines et eut la jambe droite broyée.

La largeur faisant défaut à cet endroit, il a été broyé. La responsabilité de la compagnie paraît être engagée.

Que va faire le délégué mineur suppléant ? Il a fait actuellement des démarches pour que le blessé qui habite Brailles avec ses parents travaillant à la mine depuis à peine huit jours, il était malgré son jeune âge, occupé

— Oh ! cela n'avait de sel qu'à propos de la petite Olivia, dit Castiglione ; mais puisque vous savez tout sur Mme de La Motte, je n'ai rien à vous apprendre.

Au nom d'Olivia, M. de Crosne tressaillit. — Que dites-vous d'Olivia ? demanda-t-il. Qui est-ce Olivia ?

— Vous ne le savez pas ? Ah ! monsieur, c'était une curiosité que je voulais surtout vous apprendre. Figurez-vous une fille très jolie, une taille... des yeux bleus, l'ovale du visage parfait ; bref, un genre de beauté qui rappelle un peu celui de Sa Majesté la reine.

— Ah ! ah ! fit M. de Crosne, eh bien ?

— Eh bien ! cette fille vivait mal, elle me faisait peine ; elle avait autrefois servi un vieil ami à moi, M. de Taverny...

— Le baron qui est mort l'autre jour ? Précisément, car ce baron qui est mort, j'étais en outre appartenant à un savant homme que vous ne connaissez pas, monsieur le lieutenant de police, et qui... Mais je fais double route, et je m'aperçois que je commence à vous gêner.

Monsieur, venez m'expliquer, je vous en prie, au contraire. Cette Olivia, disiez-vous ?

— Vivait mal, comme j'ai en l'honneur de vous le dire. Elle souffrait une quasi-mémoire d'un certain drôle, son amant pour la voler et la battre ; un de vos plus célèbres gilets, convenez, un gilet qui vous ne devez pas connaître...

— Certain Beausire, peut-être ? dit le magistrat, heureux de paraître bien informé.

— Oui, c'est Beausire, dit le magistrat.

— Alors, monsieur, vous savez ce que faisait Mme de La Motte... N'en parlons plus.

Mais au contraire, dit M. de Crosne d'un air indifférent, parlons-en.

FEUILLETON DU 30 JUIN. — N. 151

MEMOIRES D'UN MEDECIN

LE COLLIER DE LA REINE

par Alexandre DUMAS

XC

La bibliothèque de la reine.

Cependant, M. de Crosne voulait verser. Paillard, et rentrait chez lui, où l'attendait M. de Crosne.

Celui-ci savait tout depuis la veille. C'était chez Beausire, dont il connaissait la retraite, pour le ramener, entre les deux agents, et le voir dans la carriole.

Olivia était cachée au fond, toute honteuse de sa conduite.

et le lâchèrent malgré les pleurs de Nicole. Cependant, Beausire en embrassant sa maîtresse, lui dit à l'oreille :

— Espère, je vais travailler à la sauver. Et serrez-vous vigoureusement dans le sens de la route que suivait Castiglione.

Celui-ci s'était arrêté en tout état de cause il n'avait plus besoin d'aller chez Beausire, puisque Beausire revenait.

Il lui était expédient d'attendre Beausire, et quelquefois celui-ci faisait courir après lui.

Castiglione attendait donc depuis une demi-heure au tournant de la route, quand il vit arriver pâle, essouffé, demi-mort, le Beausire à l'aspect du castronnet arrêté, poussa le cri de joie du naufragé qui trouve une planche.

— Qu'y a-t-il, mon enfant ? dit le comte en s'avançant à monter près de lui.

Beausire raconta toute sa lamentable histoire, que Castiglione écouta en silence.

— Elle est perdue, lui dit-il ensuite.

— Comment cela ? s'écria Castiglione. Castiglione lui raconta ce qu'il ne savait pas, l'intrigue de la rue Saint-Clément et celle de Valenciennes.

— Raison de plus, monsieur ; sauvez-la ! sauvez-la !

— Je vous bien essayer ; mais cela dépendra de vous, Beausire.

— Demandez-moi ma vie.

— Je ne demanderai pas tant que cela. Revenez à Paris avec moi, et si vous suivez de point en point mes instructions, peut-être sauverons-nous votre maîtresse. Je n'y mets qu'une condition.

— Laquelle, monsieur ?

— Je vous le dirai en nous en retournant chez